



Atelier 2 : « CO, kesako ? » – Compte-rendu

Présentation de l'atelier

Avec l'entrée en vigueur du nouveau décret, les Centres culturels sont amenés à constituer un conseil d'orientation en tant que nouvel outil de pilotage. Quelle est la place, quel est le rôle, quel peut être le fonctionnement de cette nouvelle instance? 2 x 1h30 pour écrire un mode d'emploi – à décliner en fonction des réalités de chacun.

Un atelier pour échanger des expériences en petits groupes. Comment mettre en place un CO? Qui inviter à y collaborer? Comment entretenir l'intérêt des participants? Un CO pour faire quoi et comment? Le CO signe-t-il la fin du Conseil culturel? ...

Des témoignages et conseils de personnes-ressources issus du terrain et les réponses et éclairages de l'Inspection permettront d'approfondir les conclusions des sous-groupes.

Animation : Nathalie Caccialupi (Centre culturel de Aiseau-Presles) et Sabine Lapôte (Centre culturel de Walcourt)

Avec : Sophie Levêque (Direction des Centres culturels) et Vincent Bertholet (Inspection FWB)

Participants : Nadine BEERLANDT (CC Comines-Warneton), Anne-Sophie BRISBOIS (CC Hotton), Régis CAMBRON (CC Sivry-Rance), Stéphane COULONVAUX (CC Doische), Didier DELANNOY (CC Floreffe), Paul FAUCONNIER (CC Verviers), Marie FLAMME (CC Silly), Claire HUBERT (CC Nassogne), Isabelle JEANDRAIN (CC Walcourt), Thomas KEMPENEERS (CC Waremme), Elodie LAMBERT (CC Sprimont), Anne LAMBERT (CC Action Sud – Viroinval), Elodie LAMBERT (CC Sprimont), Amik LEMAIRE (CC Jette, Delphine LEROY Arrêt 59 – CC Péruwelz), Aurélie LEURIDAN (CC Jodoigne), Pascal MARLIER (CC Thuin), Mariam MAZARI (ACC), Brigitte PEREMANS (CC Rixensart), Céline SAMPAIX (CC Habay), Katheline TOUMPSIN (CC Leuze), Florence VINCENT (CC Gerpinnes), Sarah WLOMAINCK (CC Antoing)

Prise de notes : Nathalie Caccialupi (Centres culturel d'Aiseau-Presles)

Compte-rendu

(1) A ce stade, les participants ne disposent pas de beaucoup d'informations formelles sur les CO. Pour rappel :

- Le CO est un lieu de débat stratégique (politiques culturelles).
- Composition :
 - Pas plus de la moitié du CA et de l'équipe (les grosses équipes devront choisir qui mandater au CO. Dans les petites équipes, tout le monde (régisseur, personnel de l'accueil...) peut participer.
 - Pas d'équilibre politique nécessaire pour les représentants du CA au CO
 - Obligation de désigner un président
 - Obligation de faire valider la liste des membres du CO par le CA

NB : souplesse acceptée (et nécessaire) au niveau de l'évolution de la liste des membres du CO (car évolution du terrain ; des questions qui vont surgir ...). Au CO, on peut inviter ponctuellement des personnalités pour débattre d'une thématique précise ou apporter un éclairage spécifique. Il est conseillé d'expliquer, dans les dossiers de demande de reconnaissance, la légitimité d'avoir accueilli telle ou telle personne dans le CO. Cette présentation peut être créative, p.ex. rédigée par les membres eux-mêmes qui expliquent pourquoi ils ont décidé de participer...

NB : L'inspection peut être sollicitée à tout moment au CO, par exemple pour expliciter le décret (toujours dans les limites de leur disponibilité, à partager la avec d'autres secteurs). Par contre, il est nécessaire qu'il y ait un suivi de l'inspection en tant que conseiller en amont du dépôt du dossier, même si elle n'est pas là pour le valider à l'avance.

(2) Ce qui ressort du partage d'expériences :

Concernant l'appel à participer au CO :

Certaines équipes sont parties du conseil culturel pour constituer le CO, d'autres de la page blanche.

Des centres culturels ont dissout le Conseil culturel, d'autres font coexister les deux organes. Dans ce cas, il est utile de bien préciser les missions de chacune car elle n'ont pas les mêmes métiers.

D'après le partage de bonnes pratiques dans cet atelier, il semble que l'appel général à participer au CO n'ait pas porté beaucoup de fruits...

Beaucoup d'équipes se sont tournées vers des « castings ». Ici pas d'unique recette non plus ; cela varie en fonction de la configuration des équipes, des partenariats déjà en place... Certains ont cherché à rassembler des personnes afin qu'il y ait au sein du CO une représentativité du territoire.

La fréquence des réunions ?

Les situations s'avèrent très disparates. Réunions de 1 fois par an à une fois par mois. Tous les cas de figure existent.

Tout le monde semble s'accorder à dire que la préparation et l'animation de ces réunions prennent beaucoup de temps et d'énergie.

Ceci dit, certains membres de CO entrevoient ce lieu de travail comme un réel soutien à l'équipe.

Le nombre de participants ?

Pour le nombre de participants, la palette des réponses est très large également.

Flou artistique là-dessus.

Pour faire quoi ?

En ce qui concerne le rôle des CO dans le cadre de l'auto-évaluation, il semble que personne n'ait véritablement débuté une réflexion sur les critères, les dispositifs etc.

Jusque-là, une majorité s'est attelée à « former » les membres du CO : travail sur le décret/ travail sur le jargon professionnel des Centres culturels/ vulgarisation des termes/ sur les missions du CO/ accueil d'intervenants/ visite des lieux sur le territoire/ visites de locaux de partenaires...

Il s'agit aussi de faire comprendre aux participants qu'ils sont là pour travailler au bien commun et pas pour des intérêts personnels.

NB : On parle d'évaluation et de vieilles angoisses scolaires réapparaissent. Vincent Bertholet propose de parler de l'évaluation comme quelque chose de banal : nous évaluons en permanence : les distances quand on se gare, lorsque l'on fait des choix dans toutes choses... En

parler autrement qu'en termes scolaires. Peut-être changer de mot ? Evaluation, le mot n'est pas top ; il ne donne pas envie. ...

Comment ?

Le CO travaille idéalement de manière ludique et conviviale : unanimité là-dessus

La permanence du travail du CO (sur un long terme également) oblige à imaginer comment maintenir un certain attrait et plaisir (le mot est revenu quelques fois) à venir aux réunions du CO.

L'animation des réunions du CO est un élément clé de la réussite.

Astuce : Consulter les idées d'animation dans le « carnet vert » (Piloter – 2).

Questions / réflexions soulevées :

- Comment organiser un CO sur une extension de communes ?
- Comment rendre pérennes les réunions du CO ?
- Quid de l'élection sans candidat (pour élire du président)? Quelles expériences ? (C'est un processus de décision collectif. On commence par décrire la fonction. Chacun en connaissance des profils des autres et du sien note les noms des personnes qu'il pense capable d'assurer la fonction.)

Annexe : Rapport de l'atelier « Quel avenir pour les conseils culturels ? » organisé à l'occasion de la Journée de rencontres professionnelles de l'ASTRAC du 28 janvier 2010

Animateurs: Luc NAVET (Province de Liège) et Laurent VANBERGIE (Centre culturel d'Enghien)

Rapporteurs à la journée: Eddy GIJSSENS (Centre culturel d'Amay) ; Thomas PREDOUR (La Vénerie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort)

Participants inscrits : Nadège ALBARET (CC Le Fourquet), Louise BARBETTE (CC Sudhaina), Lucien BAREL (CC Chiroux), Françoise BELOT (CC Beauraing), Marie-Aude BREYNE (CC Comines-W), Alain BRONCKART (CC Hannut), Régis CAMBRON (CC Sivry-Rance), Vanessa CHABOTIER (CC Wanze), Stéphanie CROQUET (CC Jodoigne), Bertrand DEHONT (Cons cult Pont-à-Celles), Yves DELBECKE (CC Collines), Vincent DELVOYE CC Ans), Manu DIAS (CC Vénerie), Fernand DUCHESNE (CC Thuin), Denis FABEL (CC Collines), Pierre FASBENDER CC Habay), Marie FLAMME (CC Silly), Karin FONTAINE (CC Evere), Mariska FORREST (Ateliers de la Banane), Renaud GEERAERTS (CC Couvin), Eddy GIJSSENS (CC Amay), Denis GILIS (CC Ans), Jean-Luc GUSTIN (CC Sprimont), Rachel HAUBRUGE (CC Bièvre), Marie-Jeanne HONNOF (CC Eghezée), Paul JAMSIN (CC Florennes), Isabelle JEANDRAIN (CC Walcourt), Aurélien JUEN (CC Huy), Christophe KAUFFMAN (CC Soumagne), Jacky LACROIX (CC Dison), Céline LECOCQ (CC Le Roeulx), Céline LEFEBVRE (CC Charleroi Sambraisie), Marie-Céline LEGROS (CC Flemalle), Vincent LOGEOT (FC Saint-Ghislain), Marie-Eve MARECHAL (CC Marchin), Ingrid MAUDOUX (CC Stavelot), Bernard MICHEL (CC Fosse), Luc NAVET (Prov. Liège), Annemarie NICOLAS (CC Boussu), Thomas PREDOUR (CC Vénerie), Joseph REYNAERTS (CC Soumagne), Michel SCHOONBROODT (CC Saint-Georges), Matteo SEGERS (3C), Cathy STREEL (CC Eghezée), VANBERGIE (CC Enghien), Bernadette VRANCKEN (CC Genappe), Sarah WLOMAINCK (Culture.Wapi)

Rapport rédigé par : Liesbeth Vandersteene (ASTRAC) sur base des notes de Eddy Gijssens et Matteo Segers (3C)

Compte-rendu

Deux constats importants s'imposent suite au travail en atelier :

- (1) Il est très difficile de faire vivre un conseil culturel.
- (2) De l'avis de la plupart des participants à l'atelier, le conseil culturel reste indispensable au bon fonctionnement d'un Centre culturel. Il est un important partenaire pour l'équipe dans la détermination des choix et des orientations et donne du sens à l'action culturelle.

Il ressort de ce qui précède que les conseils culturels sont l'objet de nombreux questionnements. Le secteur semble être en manque de repères et d'échos sur les expériences positives avec un conseil culturel.

Le décret actuel n'est pas précis en ce qui concerne la définition, le rôle, les tâches et la composition du conseil culturel, ce qui permet des interprétations différentes.

Le décret oblige les Centres culturels d'avoir un conseil culturel, mais aucun contrôle n'est prévu ni aucune sanction en cas de non respect de cette règle.

Le conseil culturel est-il toujours le garant de la vie démocratique des Centres culturels ?

La majorité des participants semble convaincue qu'il reste un **outil de participation citoyenne**, mais est-il le meilleur ou le seul possible ???

Il permet en tout cas d'éviter un décalage trop important entre l'équipe professionnelle et la population et aide donc à éviter les dérives de l'institutionnalisation à outrance. Les regards croisés entre les professionnels d'un côté et les volontaires du conseil culturel de l'autre sont essentiels.

Idéalement, le conseil culturel est un **espace créatif**, qui met en place des outils qui poussent à la créativité.

Un lieu où la parole doit être libre.

Il peut penser son action à plus long terme que le contrat-programme.

Il a plus un rôle d'impulsion que d'évaluation.

La composition du conseil culturel évoque des points de vues divergents et beaucoup de questions.

Quel équilibre entre les citoyens et les représentants d'associations ?

Quelle représentation de la population et/ou du territoire et de ses intérêts culturels ?

Pourquoi devient-on membre d'un conseil culturel ? Quels objectifs y poursuit-on ?

Qui joue un rôle prépondérant dans la désignation des membres du conseil culturel ?

Quelle durée des mandats ?

Les administrateurs du Centre culturel y sont-ils les bienvenus ?

Un bon équilibre entre CA, équipe professionnelle et conseil culturel est important pour un Centre culturel ET pour le bon fonctionnement du conseil culturel.

L'articulation **CA-conseil culturel** n'est pas toujours évidente.

Rien n'empêche que certains membres du CA soient également membres du conseil culturel, mais ils ne peuvent pas y jouer un rôle dominant.

Idéalement, chaque instance a un rôle bien défini qu'il joue de manière indépendante.

A l'équipe professionnelle de bien faire la part des tâches et des responsabilités de chacune des instances, d'assurer que la parole du conseil culturel soit entendue, et de valoriser les participants au conseil culturel dans leur rôle, pour éviter les frustrations.

L'animation du conseil culturel appartient à son président ; le rôle de l'animateur-directeur et des professionnels est de représenter l'avis de l'équipe.

L'organisation de moments de rencontre entre CA, conseil culturel et équipe peut être opportun.

Le *Centre culturel d'Ans* relate son expérience (positive) de cellules de travail composées de représentants du CA, du conseil culturel et de membres de l'équipe.

Le rôle du président paraît primordial pour le bon fonctionnement d'un conseil culturel.

Il doit être un bon animateur, de préférence libre de tout intérêt (politique ou autre) et neutre dans les débats.

Propositions de suites à donner à l'atelier :

- Ne serait-il pas pertinent de prévoir une **formation pour les membres du Conseil culturel** sur le cadre législatif des Centres culturels, le contrat-programme, ... ?
- Dans la perspective d'un nouveau décret, l'ASTRAC ne pourrait-elle pas proposer une journée de réflexion et de travail plus approfondi sur le sujet ?
Il y a de la matière et une grande attente !